



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/03/18

Dossier complet le :

08/03/18

N° d'enregistrement :

2018-3079

1. Intitulé du projet

Création d'une aire de passage des gens du voyage de 4 emplacements au lieu-dit "les Varennes" à Mûrs Erigné

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Angers Loire Metropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe Béchu - Président de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

RCS / SIRET

2	4	4	9	0	0	0	1	5	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
42°a)	Création d'un terrain d'accueil des gens du voyage permettant l'accueil de 8 caravanes (soit deux caravanes par emplacements) soit compris dans la catégorie 42° a) "Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations"

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Superficie totale de la parcelle : 3605 m²

Réalisation d'une plateforme perméable de 1600 m² pour accueillir des gens du voyage avec deux sanitaires (WC - douches) en déblais/remblais de 400 m³

Superficie des sanitaires : 2 x 10,22 m² (soit 20,44 m² au total)

Composition de la plateforme : graves et graviers

Plateforme équipée de deux sanitaires mobiles pré-fabriqués béton

L'aménagement comporte également :

Installation d'une filière autonome d'assainissement définie dans le cadre d'une étude de filière

Aménagement des abords : merlon planté d'essences locales et clôtures herbagées

Aménagement d'un espace de stockage de bacs roulants pour les déchets (3,5 m²)

4.2 Objectifs du projet

Le terrain faisant l'objet de la présente demande était utilisé comme aire de stationnement par les gens du voyage. Cette aire était non formalisée et non aménagée ; les conditions d'accueil étaient sommaires voire inexistantes.

L'objectif du projet est d'aménager le site en aire de passage, afin d'améliorer l'accueil des gens du voyage sur le territoire de l'agglomération d'Angers, notamment en s'efforçant d'améliorer les conditions de dignité des ménages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus seront organisés comme suit :

- 1) réalisation d'une plateforme perméable en gravas et graviers et extension des réseaux nécessaires à la desserte du projet : eau potable, électricité, assainissement autonome, ADSL
- 2) installation des blocs sanitaires
- 3) aménagement de noues périphériques pour récupération des eaux pluviales
- 4) paysagement (plantation d'essences de haies locales) sur les merlons constitués des déblais issus de l'aménagement de la plateforme, et pose des clôtures herbagères

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de passage comportera 4 emplacements pouvant accueillir jusqu'à 2 caravanes par emplacement.

L'accès à l'aire se fera à partir du chemin du Louet.

Le mode de gestion retenu est celui du pré-paiement.

Les parties privatives (sanitaires) seront entretenues par les voyageurs et les parties communes par la collectivité gestionnaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de terrain d'assiette	3605 m ²
Superficie bâtie	20,44 m ²

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Chemin du Louet
49 Mûrs Erigné

Parcelle ZD63 en cours de division
(cf. annexe - plan de division) -
section a (propriété Angers Loire
Métropole)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :**

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non
 environnementale ?

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
			ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Loire à l'amont de Nantes"
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre du bien Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Parcelle concernée par les dispositions du PPRI Val de Louet et Confluence de la Maine et de la Loire, approuvé le 09 décembre 2002

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La future aire de passage des Varennes se situe à proximité (500 mètres) du site Natura 2000 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet, bien qu'incluse dans un périmètre de ZNIEFF, ne présente qu'un intérêt écologique limité. Elle est limitée au sud par le chemin du Louet. Elle s'inscrit dans un parcellaire plus large aujourd'hui en friche. Des haies et boisements sont situés à proximité de la parcelle, participant à son enclavement. La majeure partie des éléments végétaux type haies ou bois situés à proximité de la parcelle sont protégés dans le document d'urbanisme en vigueur sur la commune (PLUI d'Angers Loire Métropole).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vu l'éloignement de la parcelle par rapport au site Natura 2000 ainsi que sa faible capacité d'accueil (4 emplacements), l'aménagement de l'aire de passage n'est pas de nature à avoir un impact sur les habitats ou espèces protégés dans le site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est classé dans le zonage du PLUI en tant que Zone Nn, c'est à dire une zone naturelle autorisant le stationnement des caravanes qui constituent l'habitat permanent de leurs utilisateurs et les constructions, ou les installations et aménagements liés à l'accueil des gens du voyage.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est situé en zone R3 du PPRi du Val de Louet. les aménagements prévus sont autorisés dans le cadre des dispositions réglementaires de la zone.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré sera celui lié aux mouvements de caravanes et de véhicules légers des familles accueillies sur le terrain.
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales des toitures seront rejetées dans le fossé existant et les noues à créer. La gestion des eaux pluviales s'opérera essentiellement par infiltration dans le sol.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Assainissement autonome - rejet dans le milieu naturel après pré-traitement dans une fosse toute eau, et traitement dans un système de filtration. L'exutoire est situé à proximité immédiate du terrain.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture,ylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Reprofilage du terrain et apport de graves pour aménager une plateforme gravillonnée perméable, pose de containers pour les déchets ménagers, créations de petits merlons plantés de haies et identification claire des limites de l'aire de passage permettront que le projet n'interfère pas avec les richesses écologiques et paysagères des alentours.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon Angers-Loire-Metropole la création d'une aire de passage au lieu-dit "les Varennes" à Mûrs Erigné ne nécessite pas d'évaluation environnementale. Le site en lui-même ne comporte pas d'enjeu écologique majeur, ni pour la faune, ni pour la flore, ne comportant notamment aucune zone de reproduction potentielle. Dans le cadre de la proximité de la zone Natura 2000, le nivellement du terrain, la faible hauteur des constructions, le choix des matériaux et le parti pris paysager garantissent une intégration qualitative du projet dans son environnement. Le système d'assainissement autonome choisi vise à garantir une qualité des rejets d'eaux usées qui se feront dans le secteur.

Enfin la mise en place de merlons plantés garantissent la protection et l'insertion de l'aménagement dans le paysage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
plan de division parcellaire (division parcellaire en cours) figurant les limites précises de la parcelle faisant l'objet de la demande - complément d'information sur la localisation du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Angers

le, 7 mars 2018

Signature


R. BIENVENU

